

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

CESE : Repenser la politique agricole du Gabon

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

LE Conseil économique, social et environnemental (CESE) a ouvert, hier, les travaux de sa 2e session ordinaire, sous la houlette de son président, René Ndemezo'Obiang. Les conseillers membres auront pour thème de réflexion : "Comment concilier les impératifs de sécurité alimentaire et de sécurité sanitaire face à la pandémie de la Covid-19?". De fait, durant trois semaines, le CESE s'interrogera sur la nécessité de repenser la politique agricole du Gabon. En clair, les conseillers examineront, entre autres, comment asseoir une politique agricole efficace en cette période de crise sanitaire. De même, comment concilier les urgences

sanitaires et les besoins nutritionnels des populations? Comment assurer la sécurité alimentaire du pays? Et comment réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur? Au regard de toutes ces interrogations, René Ndemezo'Obiang a invité ses collègues à se pencher sur "cette question qui touche la santé et les conditions de vie de nos populations. Je vous exhorte à faire montre d'une réflexion profonde pour la formulation d'avis pertinents et robustes, susceptibles de répondre de façon concrète à cette problématique". De même, tout en saluant les efforts consentis par le gouvernement et le Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus, le président du CESE a invité les dirigeants à "poursuivre inlassablement les

efforts entrepris et à rechercher de nouvelles pistes à mettre en œuvre pour relancer l'économie et répondre aux attentes manifestes des populations". Par ailleurs, il a annoncé que, dès la clôture de ladite session, il entreprendra, à la tête d'une délégation du CESE, une mission à l'intérieur du pays dans le but de faire "un rapport circonstanciel au chef de l'État et au gouvernement sur la problématique lancinante et préoccupante du conflit homme-faune dans notre pays".



Photo : FM/MOMBO/L'Union


Le président du CESE, René Ndemezo'Obiang, lors d'une précédente session.

Tribune des partis politiques Basta les statuts!

L'ACTUELLE guerre larvée entre Jean-Boniface Assélé, président fondateur du Centre des libéraux réformateurs (CLR), et Dr Nicole Assélé, déléguée générale de ladite formation politique, a de quoi donner le tournis. Un véritable désordre indescriptible, de l'avis de plusieurs observateurs de la blogosphère politique nationale. S'il est vrai que depuis un moment, ces deux hiérarques se regardent en "chiens de faïence", force est de reconnaître que le point culminant a été atteint le 26 août dernier, à la surprise générale. Le "Clriste" en chef a donc brandi le bâton et suspendu Nicole Assélé et son adjoint, Alexandre Désiré Tapoyo, pour une durée de 30 jours. Suspension assortie d'une demande d'explication.

La tête de file du CLR reproche à son exécutif ses initiatives unilatérales. En clair, le discours et les installations des cellules de base opérées par le délégué général adjoint 1, chargé de l'implantation et des Stratégies électorales, Alexandre Désiré Tapoyo, ne plaisent pas du tout au patriarche du CLR. Suffisant pour provoquer l'ire de ce dernier, puis tenue du Conseil politique. Le président fondateur motive sa décision par l'article 31 des statuts, autorisant la tenue d'une réunion de cette instance. Faux, rétorque le camp incriminé, qui estime que ladite réunion est illégale, nulle et de nul effet. Les partisans de ce camp brandissent l'article 33 des statuts du parti qui dispose noir sur blanc que la déléguée générale et ses adjoints sont membres du Conseil politique. Or, la déléguée générale n'a pas pris part au fameux Conseil querellé. Autre argument de riposte, l'article 34 qui précise que : "Le Conseil politique se réunit au moins deux fois par année calendaire. (...) La convocation est faite dix jours au moins à l'avance par lettre ou autre moyen de communication moderne. Elle mentionne l'ordre du jour et annexe les documents y relatifs". Là encore, les délais n'ont pas été respectés. Toutes choses de nature à laisser penser qu'au CLR, les statuts sont foulés aux pieds au gré des humeurs de son fondateur.

Yannick Franz IGOHO



ATLANTIC MICROFINANCE
FOR AFRICA
af-va-projects-development-roads
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Appel d'Offres N°002/2020/AMIFA-GA

1. Contexte et justification
Atlantic Microfinance For Africa Gabon (AMIFA GABON), filiale du Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc, lance un appel d'offres ouvert pour la sélection d'entreprises en vue de la réalisation des travaux d'aménagement sur le local devant abriter son Siège social et l'Agence Centre-Ville.
L'appel d'offres est ouvert à toutes entreprises installées au Gabon et respectant les critères de participation contenus dans le dossier d'appel d'offres.
2. Composition des lots
L'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation du projet de construction, comprend les corps d'état suivants :
LOT 1 : Gros œuvre-Menuiserie-Revêtement-Électricité Courant fort-Plomberie-Climatisation
LOT 2 : Sécurité incendie-Vidéo surveillance- Câblage Informatique
3. Achat de dossiers
Les entreprises ou groupement d'entreprises intéressés par ces travaux d'aménagement, pour lesquels ils peuvent soumissionner séparément à un (01) lot ou aux deux (02) lots, sont invités à s'adresser au bureau d'études ci-après pour l'achat du dossier complet d'appel d'offres contre paiement d'un montant de frais de 80.000 FCFA :
CABINET UNIVERSALIS
BP : 7703 LIBREVILLE
645, Rue Joseph DEEMIN
Quartier Louis, en face de Gabon Pain et du Restaurant THE PRIME
Contact : 066.74.02.92/074.41.90.23/066.24.50.00
4. Dépôt des offres
Les offres en dossier physique seront déposées conformément aux instructions contenues dans le dossier d'appel d'offres, à l'attention du Directeur Général d'Atlantic Microfinance For Africa Gabon :
AMIFA GABON
BP : 839 Libreville
RDC immeuble ZEBRA, à côté de l'Ambassade de la Côte d'Ivoire, Quartier Louis
Contact : 011.73.47.00/074.03.32.61
Au plus tard le **20 septembre 2020 à 16H00**. Passé ce délai, les offres reçues seront rejetées.
5. Visite de sites
Les soumissionnaires sont libres d'effectuer la visite de site à leurs frais.
6. Ouverture des offres
L'ouverture des offres se fera séance grand public à une date qui sera communiquée à l'ensemble des soumissionnaires.